

## Commission Fédérale Basket Fauteuil

### JURIDIQUE

Saison 2019 / 2020

FÉDÉRATION RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE  
J.O DU 25 JUIN 1983

DÉLÉGATION DU  
MINISTÈRE DES SPORTS



N'oubliez pas que **votre club doit être qualifié** pour prétendre participer aux différentes épreuves officielles ou amicales et pour cela être :

- Etre affilié à la F.F.H.,
- Vous être acquittés des droits d'engagement, être à jour avec la caisse de péréquation et s'être mis à jour des pénalités ou autres amendes infligées durant la saison écoulée,
- Etre en conformité avec les différents règlements figurant dans l'Annuaire Officiel consultable sur le site de notre commission <http://www.francebasketfauteuil.org> (onglet « ressources » - commission administrative/juridique).

(cf article 2 du Titre 4)

Les pénalités financières doivent être réglées rapidement et en tout cas avant engagement aux compétitions officielles organisées par la C.F.B.

(cf article 84 du Titre 4)

Afin de vous faciliter la tâche et celle de notre Trésorier, nous vous proposons d'effectuer dès maintenant, vos différents paiements par virement. Vous trouverez à cet effet, le relevé d'identité bancaire du compte à créditer :

COORDONNÉES BANCAIRES	À remettre à tout organisme demandant vos coordonnées bancaires
▶ TITULAIRE DU COMPTE FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT	
▶ DOMICILIATION AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AGENCE PFASTATT (02437) 21 RUE NEUVE 68120 PFASTATT TÉL : 03 89 53 03 00	▶ IDENTIFICATION INTERNATIONALE BIC SOGEFRPP IBAN FR76 3000 3018 0000 0372 7232 190
	▶ RELEVÉ IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) Banque Agence Numéro de compte Clé 30003 01800 00037272321 90
	

Merci de préciser la nature du virement (« Frais gestion club X Octobre 2019 », « engagement Nationale B club Y 2019/2020 »).

**Les frais de gestion sont à régler tous les 25 du mois.**

#### COMMISSION BASKET-BALL HANDISPORT

Stéphane BINOT – Directeur Sportif

CREPS Bordeaux Aquitaine / Pôle France Jeunes Handibasket

653 Cours de la Libération / 33405 Talence Cedex

Tél. 06 27 87 55 23 / [basket@handisport.org](mailto:basket@handisport.org) / [www.francebasketfauteuil.org](http://www.francebasketfauteuil.org)

PARTENAIRE OFFICIEL DE  
LA FÉDÉRATION ET DES  
ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICIELS



Nul ne peut prendre part à une rencontre s'il n'est pas licencié à la F.F.H, ainsi que tout membre dirigeant et/ou cadre, tout officiel doit être licencié.

**(cf article 1 du Titre 2)**

FÉDÉRATION RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE  
J.O DU 25 JUN 1983

DÉLÉGATION DU  
MINISTÈRE DES SPORTS



Toutes les Associations ayant plusieurs équipes disputant un championnat de France doivent adresser, **au plus tard 8 jours avant le début du championnat**, la liste de leurs cinq meilleurs joueurs qui participeront régulièrement au plus grand nombre de rencontres avec l'équipe première.

Consulter le site <http://www.francebasketfauteuil.org> (onglet «ressources » – notes d'informations – note brûlages et imprimé brûlages saison 2019/2020)

**(cf article 74 du Titre 4)**

PARTENAIRE OFFICIEL DE  
LA FÉDÉRATION ET DES  
ÉQUIPES DE FRANCE



Vous avez pris connaissance des calendriers de la prochaine saison (consultables également sur le site de la C.F.B.F.). Si pour une raison valable vous devez formuler une **demande de dérogation**, nous vous en rappelons ci-dessous le process :

PARTENAIRES OFFICIELS



Toute demande de dérogation devra être réalisée via FBI.

Sans réponse contraire du club visiteur dans les 8 jours, la demande sera automatiquement validée par la sous-commission sportive (voir dispositions financières ci-dessous)



**DEMANDE DE DEROGATION**

* Au moins 60 jours avant la date initiale de la rencontre et la nouvelle date de la rencontre	gratuit
* 30 jours avant le début du championnat	30,00 €
* Délais compris entre 8 et 60 jours avant la date initiale de la rencontre et la nouvelle date de la rencontre	50,00 €
* Délais inférieurs à 8 jours de la date initiale de la rencontre et la nouvelle date de la rencontre	100,00 €
* Evénements exceptionnels (neige, grèves, intempéries....)	gratuit
* Salle indisponible sur justificatif	gratuit



**COMMISSION BASKET-BALL HANDISPORT**

Stéphane BINOT – Directeur Sportif  
CREPS Bordeaux Aquitaine / Pôle France Jeunes Handibasket  
653 Cours de la Libération / 33405 Talence Cedex  
Tél. 06 27 87 55 23 / [basket@handisport.org](mailto:basket@handisport.org) / [www.francebasketfauteuil.org](http://www.francebasketfauteuil.org)

En nationale A et B tous les matchs aller doivent être joués avant la fin du cycle aller.  
En nationale A, B, C et 2 tous les matchs retour doivent être joués avant la dernière journée du cycle « retour ».

La C.F.B.F. examinera les cas particuliers :

- Changement de salle ou lieu ☞ Rappel : Le demandeur devra donner l'assurance que la salle de remplacement soit homologuée et corresponde aux normes fixées par notre règlement.
- Changement d'horaire ou de date
- Non entente entre les clubs

Il ne sera pas accordé de dérogation pour la dernière journée du cycle Retour.

**(cf article 38 du Titre 4)**

---

## COMMISSION BASKET-BALL HANDISPORT

Stéphane BINOT – Directeur Sportif

CREPS Bordeaux Aquitaine / Pôle France Jeunes Handibasket

653 Cours de la Libération / 33405 Talence Cedex

Tél. 06 27 87 55 23 / [basket@handisport.org](mailto:basket@handisport.org) / [www.francebasketfauteuil.org](http://www.francebasketfauteuil.org)